



CNFPT Formation des agents territoriaux

Victoire !

**Le droit à la formation
professionnelle
des Territoriaux est sauvé !**

Bagnolet le 10 novembre 2015

Cette nuit, les députés ont voté solennellement pour le maintien de la cotisation à 1% de la masse salariale pour le CNFPT.

Les députés ont suivi en cela l'amendement au projet de loi de finance 2016 que la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale avait voté en fin de semaine dernière.

Le projet gouvernemental de restreindre notre droit à la formation a donc échoué !

Cette victoire nous la devons à la mobilisation de tous : les administrateurs du CNFPT - syndicalistes et élus locaux - qui, derrière le Président du CNFPT, ont menés cette bataille ; mais aussi les membres du CSFPT ainsi que les associations d'élus locaux qui nous ont soutenus.

Mais surtout, cette victoire est la vôtre !

En effet - répondant à mes circulaires d'alerte depuis le début octobre - vous avez été nombreux à sensibiliser vos élus et principalement bien sur vos députés afin de faire échec à cette attaque inique du gouvernement.

Votre action a été la clef de cette bataille victorieuse !

Au non de tous nos collègues qui vont pouvoir continuer à se former, au non du CNFPT qui reste un vrai outil de promotion sociale, au nom de la fédération UNSA Territoriaux qui n'a jamais rien lâché dans cette bataille, **je vous remercie !**

Amitiés syndicales,

Christine JOSSET-VILLANOVA

Secrétaire Générale Adjointe Fédération UNSA Territoriaux
Administratrice CNFPT

